

Bulletin communal n° 384
Juillet / Août 2025



Scannez-moi
pour découvrir le
site internet et y
retrouver les
anciens bulletins
municipaux

tremaouezan.bzh



La **Fédération Bretonne des Filières Biosourcées**, en collaboration avec plusieurs de ses filières adhérentes (**le Collectif Paille Armorican, Fibois Bretagne, ECIMA**) et en partenariat avec **Approche Ecohabitat**, a organisé une visite du chantier le Vendredi 4 Juillet

Un projet biosourcé et passif, en bois / paille / ouate de cellulose

D'une surface de 270 m², la salle a été conçue comme un **bâtiment passif** posé sur pieux au-dessus du sol naturel, construit en ossature bois et isolation paille, et avec une toiture en partie photovoltaïque intégrée. Elle s'inscrit dans le périmètre de l'enclos paroissial classé aux monuments historiques.

Performance énergétique :

Conception passive : niveau Passif Plus suivant le référentiel du Passivhaus Institut.

Matériaux biosourcés mis en œuvre :

- La salle polyvalente est construite en ossature bois (dalle, mur et toiture) et bardée de lames de bois local verticales posées à couvre joint.
- La couverture et les murs sont isolés en paille.
- Le plancher est isolé en ouate de cellulose.
- Les menuiseries extérieures sont prévues en bois massif naturel.
- La toiture est prévue en ardoises naturelles.

ÉTAT CIVIL

Naissance

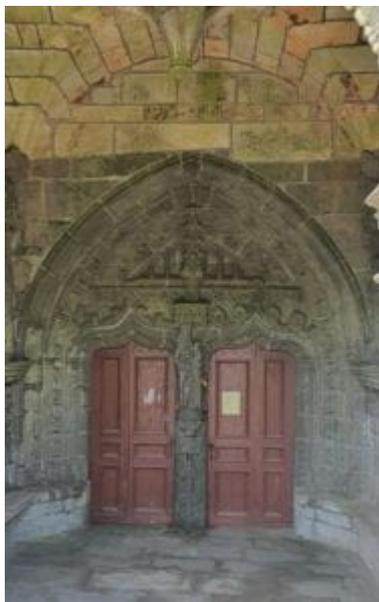
Nora JOSEPH née à Landerneau le 20 mai 2025

Le Département du Finistère a lancé, le 18 février 2022 à Saint-Thégonnec, la candidature des enclos paroissiaux finistériens sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au cours de ses séances des 23 janvier et 19 juin 2025, le Comité des biens français du patrimoine mondial a délibéré favorablement de la Valeur universelle exceptionnelle (V.U.E) des « Enclos paroissiaux en Finistère », bien culturel en série, constitué, dans l'état actuel de la candidature à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, de 22 enclos paroissiaux dont **celui de l'église Notre-Dame de Trémaouézan.**

Les trois attributs consacrés par les travaux du Comité pour fonder la V.U.E sont :

- L'association, dans un espace clos, de fonctions religieuses, funéraires et communautaires.
- L'agrégat original de formes architecturales stylistiquement composites.
- La recherche d'ostentation dans la réalisation des décors extérieurs et intérieurs.



Une école qui s'engage pour la biodiversité : des élèves déposent des ruchettes chez un apiculteur local

Dans le cadre d'un projet éducatif et environnemental, les élèves de l'école de Trémaouézan ont récemment franchi une étape importante : la mise en place de ruchettes chez un apiculteur installé à Trémaouézan M. Fabien Troadec, accompagné de sa femme Carole. Une initiative qui mêle pédagogie, écologie et engagement citoyen.

Un projet scolaire à but écologique

Sous l'impulsion de leurs enseignants, tous les élèves de l'école ont travaillé durant plusieurs semaines autour du thème des abeilles et de la biodiversité. Après avoir étudié le rôle crucial des pollinisateurs dans nos écosystèmes et les menaces qui pèsent sur eux, ils ont peint et décoré plusieurs ruchettes.

« L'objectif était de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement tout en leur proposant un projet concret et valorisant »

Une collaboration avec un apiculteur passionné

Pour donner vie à ces ruchettes, l'école a noué un partenariat avec M. et Mme Troadec. Ce dernier a rencontré les élèves pour leur parler de son métier, du cycle de vie des abeilles et des bonnes pratiques pour protéger les colonies.

« Voir l'enthousiasme des enfants et leur curiosité, est très encourageant. Transmettre ce savoir, c'est aussi préparer la relève », confie-t-il.

L'année prochaine, une ruche cheminée vitrée sera peut-être installée non loin de l'école afin d'observer nos amies les abeilles. Dans un monde où la nature est souvent mise à mal, ce type d'initiative rappelle que l'éducation est l'un des meilleurs leviers pour changer les mentalités et construire un avenir plus durable.



Avancement des travaux de la « Sall'amandre »

Sall'amandre



Après les travaux de terrassement effectués par l'entreprise **CHOPIN EUROVIA** et les fondations réalisées par l'entreprise **PRISER**, c'est le tour de l'Entreprise **DILASSER** de réaliser l'ossature du bâtiment



AVEC LE CONCOURS
FINANCIER DE :





Ur c'hoari zo bet...

IL EST ARRIVÉ UNE HISTOIRE...

INTERDIT DE DANSER !

Après le désastre de juin 1940, les Français font l'apprentissage d'un régime de restrictions qui s'aggrave de mois en mois et touche tous les aspects de leur vie quotidienne. Leurs distractions ne sont pas épargnées. Le 25 juin 1941, une circulaire du ministère de l'Intérieur dans les Territoires occupés, interdit l'organisation et la tenue « des bals publics, apéritifs et thés dansants ». Relayée dans le département du Finistère par des arrêtés successifs en juillet 1941, janvier, février et juillet 1942, cette disposition est étendue le 18 janvier 1943 aux bals privés et bals de noces. Y sont particulièrement visés :

«les organisateurs, musiciens, danseurs et danseuses, ainsi que tous ceux qui mettront à quelque titre que ce soit un local quelconque à leur disposition». Les élus locaux et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son application.

Bravant les interdits, toute une jeunesse frustrée et avide de divertissements se retrouve, le temps d'un bal, pour oublier les tracas de la vie quotidienne.



Il faut savoir que déjà au début du XXème siècle, M^{gr} Duparc, évêque de Quimper et Léon de 1908 à 1946, ordonne dans les années 1920 à ses prêtres et curés de priver d'honneur les danseurs, musiciens, propriétaires de salles qui pratiquaient ou acceptaient les danses en couple mais tolérait de se tenir par le petit doigt !

Ces danses étaient jugées par le clergé « aussi nuisibles à la santé du corps qu'à la sainteté de l'âme ». « Cette privation d'honneur impliquait des mariages aux aurores, sans cloches ni chants, des enterrements a minima, l'absence d'absolution à la confession », explique Pierrick Chuto. Auteur du livre L'évêque et les danses kof ha kof

Des animations à Langazel !

L'association de Langazel organise plusieurs animations nature.

Visites estivales de la zone humide.

Accompagné par un salarié de l'association, vous aurez l'occasion de découvrir l'étendue de la richesse faunistique et floristique de l'ENS de Langazel, d'en apprendre plus sur l'histoire de ce site particulier, et les différentes activités menées par l'association pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel breton.

Les animations estivales seront organisées le **mercredi matin** aux dates suivantes : 09 Juillet, 23 Juillet, 06 Août, 20 Août, 03 Septembre

Le lieu de rendez-vous est fixé au parking de l'école municipale de Trémaouézan

(bourg) de **9h30 à 12h15**.

Les tarifs sont les suivants :

-de 6ans	6 à 12ans	12ans et +	Famille adhérente
Gratuit	2€	4€	Gratuit

Chaussures de randonnée et vêtements couvrants (attention aux tiques) sont recommandés pour les animations.

Inscription

Pour vous inscrire, merci de contacter l'association aux coordonnées suivantes , en indiquant : NOM Prénom, date choisie, nombre de participants et n° de téléphone en cas d'annulation.

Par téléphone : 06.32.14.39.11

Par mail : langazel@wanadoo.fr

Découvrez Lann'Obs !

L'association de Langazel est fière de vous présenter sa toute nouvelle **base de données** naturaliste **gratuite et ouverte à tous** baptisée **Lann'Obs**.

Avec ce nouvel **outil participatif**, l'association cherche à encourager la connaissance de la biodiversité sur la zone humide de Langazel et les communes alentours. Une fois son compte créé sur la base, chacun est libre de renseigner ses observations naturalistes ou simplement s'informer sur l'espèce de son choix grâce aux fiches descriptives. Une aide à la détermination est également disponible.

Chaque observation participe à l'accomplissement des missions de préservation de l'association !

Comment ça fonctionne ?

Les liens d'accès à la base de données sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l'association de Langazel. Une fois sur le site de Lann'Obs, vous aurez accès librement aux différentes informations naturalistes. Un **tutoriel** est disponible sur la page d'accueil pour vous accompagner lors de vos premiers pas sur la base.

Lann'Obs est disponible en **version ordinateur** et également en **version mobile** sous le nom Lann'Obs Go. Une inscription sur version ordinateur est nécessaire au préalable pour utiliser la version mobile.

La création de cet outil étant récente, n'hésitez pas à nous **partager vos retours**. L'équipe de Langazel reste disponible en cas d'interrogations.

A vos données !

Vie
Associative

Langazel





DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

PRÉVENTION DES RISQUES

Respectez vos élus et les agents du service public

Ils travaillent pour vous au quotidien !
Nous comptons sur votre respect
et votre compréhension en toutes circonstances.

NON !



AGRESSIVITÉ
INSULTE
MENACE

OUI !



POLITESSE
RESPECT
BIENVEILLANCE

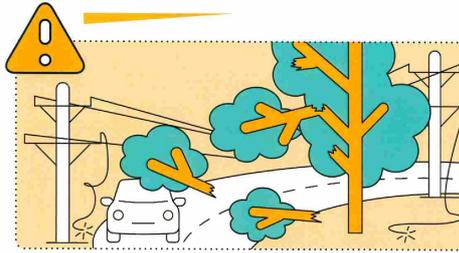
Toute forme d'agression physique, verbale, écrite, menace, injure ou diffamation visant un agent du service public ou un élu dans l'exercice ou à raison de ses fonctions constitue une infraction pénale.
*Articles 222-13, 222-17, 433-3, 433-5 du code pénal.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

PRÉVENTION DES RISQUES

Élaguer pour la sécurité de tous !



Des arbres élagués permettent de conserver, en cas de tempête :

✓ le réseau électrique



✓ le téléphone et internet



✓ la circulation



Prévention des risques



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

PRÉVENTION DES RISQUES

En cas de tempête : les bons réflexes !

Avant



- **Rentrez** les objets susceptibles de s'envoler
- **Fermez** portes, fenêtres et volets
- **Placez les groupes électrogènes à l'extérieur** de la maison
- **Débranchez** les appareils électriques

Pendant



- **Restez à l'abri**, ne sortez pas et informez-vous de l'évolution de la situation
- **N'utilisez pas votre véhicule**
- **Ne vous promenez pas** sur le littoral ou en forêt
- **Ne prenez pas la mer**, ne vous mettez pas à l'eau
- **Informez-vous**

Après



- **Restez prudents** : des branches, des arbres, des toitures peuvent tomber.
- **Ne touchez pas aux fils électriques au sol**
- **N'intervenez pas sur les toitures**
- Si de l'eau s'est infiltrée dans votre habitation, **ne remettez pas le courant sans l'avis d'un professionnel.**



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

PRÉVENTION DES RISQUES

Kit d'urgence 72 heures



Photocopies des papiers essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, permis, passeport, ...)



Nourriture non périssable ou nécessaire (lait de maternité, biberon, lait, ...)



Eau (1,5 litre par jour et par personne)



Boîtes (avec médicaments ou bricolage)



Trousse de premiers secours



Médicaments



Lampe de poche (à dynamo ou piles, avec piles de rechange)



Lunettes de vue (paire de secours)



Outils de base (couteau, multi-outil, ouvre-bouteille, ...)



Radio à piles ou à dynamo (avec piles de rechange) pour suivre les consignes des autorités



Double des clés de la maison et de la voiture



Chargeur de téléphone portable



Argent liquide



Jeux et livres pour occuper

Coupe d'électricité, de gaz, d'eau, routes impraticables, préparez un sac d'urgence à l'avance ! Placez-le dans un endroit facile d'accès.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

PRÉVENTION DES RISQUES

Personnes vulnérables faites-vous connaître !

Âgé de plus de 65 ans ? En situation de handicap ?
Inscrivez-vous sur le registre de veille de votre mairie
pour ne pas rester seul en cas de risques majeurs.



Pour toutes questions adressez-vous à l'accueil de la mairie.



SDIS 29

Une Tréviennne à l'honneur



L'Atelier en gourmandises PASSION PÂTISSIÈRE

Pâtisseries, spécialités bretonnes et salés, Laurélia travaille les bons produits de sa région - fraises de Plougastel et beurre salé breton – pour créer des délices pour gourmands avec ou sans intolérance alimentaire ! Pâtissière-boulangère confirmée, elle vous accueille bientôt dans sa boutique à Plouneventer.

Présente sur les marchés : vendredi à Landerneau, samedi à Saint-Renan, dimanche à Daoulas.

29400 PLOUNEVENTER - Tél. : 06-50-97-62-59
www.latelierengourmandises.fr

informations
utiles, petites
annonces



L'Atelier en Gourmandises

29400 PLOUNÉVENTER



Laurélia Le Dreff travaille avec une passion communicative les bons produits de sa région – les fraises de Plougastel, l'emblématique beurre salé, la farine de blé noir – pour créer de délicieuses pâtisseries. Grands gâteaux, entremets et spécialités bretonnes enchantent grands et petits gourmands ainsi que les intolérants au gluten et au lactose grâce à des recettes adaptées à base de sarrasin.

Retrouvez Laurélia et ses gourmandises sur les marchés : vendredi à Landerneau, samedi à Saint-Renan, dimanche à Daoulas en commandant sur son site au préalable, jusqu'à l'ouverture de sa boulangerie-pâtisserie à Plouneventer en septembre 2025.

En plus des bons desserts, la nouvelle adresse proposera une gamme de pains, tradition et spéciaux, de viennoiseries avec le roulé fruits brioche pour spécialité, le croissant à l'ancienne, pétri et façonné à la main en plus d'une offre snacking qui comprend de savoureuses tartes boulangères et des tartines chaudes aux garnitures variées. Laurélia vous y accueillera avec le sourire dès 6h du matin !



Scannez-moi
pour découvrir le
site internet de la
commune et y
retrouver les
anciens bulletins
municipaux

tremaouezan.bzh

Si vous souhaitez nous faire parvenir un article ou une petite annonce, envoyez-les à l'adresse suivante :
Buhezandre@tremaouezan.bzh

Les articles pour le bulletin de Septembre/Octobre 2025 sont à nous faire parvenir pour le 20 Août 2025